

Le « mot-phrase » dans les conceptions syntaxiques de Lucien Tesnière*

Nicolas Mazziotta et Sylvain Kahane

Cette contribution exploite des travaux inédits de Lucien Tesnière sur les unités linguistiques qu'il désignait sous le nom de *mots-phrases* ou *phrasillons*. Ces travaux inédits consistent en un ensemble de brouillons, fiches et schémas consultables à la Bibliothèque nationale de France (fonds NAF28026, voir Tesnière 1996). L'étude inédite essentielle à notre propos est un brouillon quasi définitif, intitulé *Chapitre I. — Les mots-phrases ou phrasillons*, dont nous livrons une édition partielle en annexe (v. 4, désormais « *Brouillon* »), qui faisait vraisemblablement partie du projet de la *Grammaire français pour étrangers* que Tesnière préparait (BnF NAF 28026, Bte 38)¹. C'est dans ce *Brouillon* que les termes *mot-phrase* et *phrasillon* apparaissent pour la première fois sous la plume de Tesnière, qui les donne comme équivalents². Ce brouillon et ces notes se caractérisent par des options descriptives parfois éloignées des matériaux connus, tels que nous les présentent l'*Esquisse d'une syntaxe structurale* (Tesnière 1953, désormais « *Esquisse* ») et l'édition posthume des *Éléments de syntaxe structurale* (Tesnière 1959, désormais « *Éléments* »). Ces trois travaux ont un caractère plus abouti que son article sur le sujet : « Sur la classification des interjections » (1936), très peu orienté vers une description syntaxique. Notre travail consiste ici à comparer les différentes approches de l'auteur et à évaluer leur compatibilité à l'intérieur de son propre système³.

En nous focalisant sur la dimension syntaxique, nous adoptons le plan suivant. Tout d'abord, nous montrons que la notion de *mot-phrase* n'est pas facile à délimiter dans le cadre de la description grammaticale traditionnelle (1). Ensuite, en comparant les différentes sources, nous décrivons la position de ces éléments dans les travaux de Tesnière (2).

1 Difficulté de délimitation traditionnelle de la classe des *mot-phrases*

Au sein du champ délimité par la grammaire et la linguistique française⁴, la délimitation de la notion de *mot-phrase* n'est pas évidente. Elle se pose initialement (et principalement) en termes d'identification de classes de mots (« parties du discours »). Nous abordons ici brièvement les racines du problème en remontant aux origines de la tradition (1.1). Nous illustrons ensuite le traitement que ces unités recevaient dans le discours grammatical à l'époque de Tesnière en prenant l'exemple du *Bon usage* (1.2).

1.1 Origines

La principale difficulté qui se pose au grammairien traditionnel, c'est qu'il s'ingénie tout d'abord à identifier les mots à des classes plus ou moins homogènes : les *parties du discours*. Dans ce cadre, le problème posé par le mot-phrase est principalement abordé dans les discussions qui concernent l'*interjection* (type *aïe*). Le développement progressif de la notion d'*interjection* au sein du classement en parties du discours qui se construit sur la base de la grammaire alexandrine montre que la difficulté s'est présentée dès les premières étapes de la genèse des cadres descriptifs traditionnels (Ashdowne 2008). La notion d'*interjection* est finalement assez tardive et n'apparaît toujours pas chez Denys le Thrace (2^e s. av. J.-C.), où les interjections sont classées parmi les

* Nous souhaitons remercier José Deulofeu, Kim Gerdes et Pierre Swiggers pour leur intérêt, leur relecture attentive et leurs suggestions. Nous remercions également Marie-Hélène Tesnière, qui nous a facilité l'accès aux écrits de Lucien Tesnière à la Bibliothèque nationale de France.

- 1 C'est en tout cas ce que semblent indiquer la forme de certains renvois (*Brouillon* : §§ 191, 194 et 200) ainsi que la présentation matérielle du *Brouillon* (qui est la même que celle des brouillons de la *Grammaire française pour étrangers*).
- 2 Nous verrons ci-dessous qu'il faut nuancer cette affirmation (v. 2.3.2). Pour simplifier le dialogue entre les *Éléments* et le *Brouillon*, nous employons ici systématiquement le terme *mot-phrase*.
- 3 Nous reléguons à une étude ultérieure le travail qui consiste à faire dialoguer les écrits de Tesnière avec les acquis ultérieurs de la linguistique (Kahane/Mazziotta, en préparation).
- 4 Nous laissons ici les autres acceptations du terme *mot-phrase*, comme celle de la psychologie développementale.

adverbes :

« It is the category of adverb, ἐπίρρημα ('something said in addition'), that encompasses, it seems, what we would consider to be interjections, including items such as particles of assent, exhortation and exclamation, and this text is, so far as I am aware, the first explicit categorisation of these items. » (Ashdowne 2008 : 10).

Les unités du type *aïe* et du type *oui* sont donc effectivement regroupées dans la même classe, mais elle y côtoient toutes sortes d'autres adverbes. Selon Ashdowne (2008 : 12), c'est chez Quintillien (1^{er} s. apr. J.-C.), qui suit probablement son maître Palémon (1^{er} s. apr. J.-C.), qu'est attesté pour la première fois le terme *interiectio*. C'est alors qu'est formée une classe indépendante correspondant peu ou prou à ce que nous rangerions sous cette dénomination.

Les grammairiens latins qui considèrent ce type d'unité comme spécifique justifient déjà l'autonomie de la classe par des arguments syntaxiques l'existence de cette classe nouvelle, qui se trouverait en dehors de la structure syntaxique de la phrase. L'interjection constituerait un élément indépendant (également du point de vue sémantique) :

Erst die Römer hätten erkannt, dass die Interjektion kein Adverb sein könne (Charisius GrLat I 190,14–16) und Donat liefert GrLat IV 391,29f. die Begründung: Es folgt *kein Verbunmittelbar auf die Interjektion*. (d.h.: die Interjektion fällt aus der Satzkonstruktion heraus). Die Interjektion erfährt also hier eine semantische (affektischer Ausruf) und eine syntaktische Bestimmung (syntaktisch selbständige Einlage). (Ax 2011 : 129, nous soulignons)

La difficulté qu'il y a à affecter certaines unités à une partie du discours en particulier se manifeste pour des mots comme *aïe*, *oui* ou *voici* et *ce*, dès les débuts de la grammaire. Si bien qu'ils apparaissent en premier lieu lorsque il s'agit d'illustrer ces problèmes d'affectation dans l'article de J.-P. Lagarde, « Les parties du discours dans la linguistique moderne et contemporaine », qui fait le point sur les difficultés posées par ce classement.

il est souvent difficile [...] d'assigner dans un schéma traditionnel une place convenable à certaines unités (p. ex. : *voici*) ou de se satisfaire du classement habituellement reconnu (*oui* [classé dans les adverbes]). (Lagarde 1988 : 95)

À l'époque où Tesnière jette les bases de ses *Éléments* dans un article de 1934 intitulé « Comment construire une syntaxe », le cadre imposé par les *parties du discours* privilégie toujours les plus petites unités (mots et morphèmes constitutifs) au détriment des plus larges (phrases). Cela mène à parler d'emplois plutôt que de véritable syntaxe. La critique de ce cadre descriptif est alors à l'avant-plan du débat linguistique (Swiggers 1994 : 209), mais l'émancipation est difficile. Critiquant le discours dominant des grammairiens, Jack Feuillet dénonce :

les grammaires passent rapidement sur le statut des « mots-phrases », peu intéressants pour l'analyse linguistique qui privilégie indûment la phrase verbale et la relation sujet-prédicat. (Feuillet 1988 : 110)

1.2 Exemple du *Bon usage* (1936)

Pour nous faire une idée du traitement des mots-phrases dans le discours traditionnel, nous examinons la première édition du *Bon usage* (Grevisse 1936), dont la publication est contemporaine aux premiers textes où Tesnière expose les principes de sa syntaxe (1934) et à la publication de son article sur les interjections (1936). Dans cette première édition, le terme *mot-phrase* n'apparaît pas. Le grammairien exploite les parties du discours traditionnelles, ce qui inclut le terme *interjection*. C'est dans cette dernière classe que Grevisse place *aïe* (ch. 9), alors que *oui* et *voici* sont rangés dans les classes respectives de l'adverbe (§ 851) et, étonnamment, de la préposition (§ 880, 5°). Si l'analyse des interjections se limite à une description de leur forme et de leur valeur, Grevisse ne s'arrête pas là en ce qui concerne *oui* et les unités du même type :

Oui équivaut à une proposition par laquelle on répond affirmativement [...] **Oui** est parfois précédé ou suivi d'un adverbe qui augmente la force de l'affirmation (§ 851)

Il apparaît donc clairement : 1/ que l'équivalence entre le mot et la phrase (« équivaut à une proposition ») est acceptée ; 2/ que malgré le caractère autonome de *oui*, il peut être entouré d'éléments qui le complètent (même si cela est exprimé en termes impressionnistes, on comprend que l'auteur considère que *oui* aurait un statut hiérarchique supérieur à celui de l'unité qui le

renforce). D'autre part, dans la section consacrée aux « principales incomplètes », l'auteur ajoute :

Il arrive qu'une principale soit incomplète et se présente, sans verbe, sous la forme d'une locution réduite [...]. Une proposition substantive introduite par *que* se trouve ainsi sous la dépendance d'un nom, d'un adjectif ou d'un adverbe (§ 975)

À la suite de ce paragraphe, on trouve de nombreux exemples dont *Heureusement que...* et *Voici que...* : à moins d'y voir une erreur ou une imprécision, *voici* est apparemment devenu autre chose qu'une préposition. La terminologie employée par Grevisse l'empêche de traiter efficacement le problème (la dénomination *principale incomplète* signifie ici « énoncé indépendant ne répondant pas au schéma canonique associant un sujet à un prédicat »), mais on voit à nouveau qu'il a perçu l'existence d'une relation entre une unité de statut supérieur et sa « dépendance ».

Même si le *Bon usage* de l'époque de Tesnière consacre plusieurs paragraphes au traitement de ces unités⁵ et repère certains rapports hiérarchiques, il faut reconnaître qu'il n'échappe pas à la critique de Feuillet : à cet égard, la grammaire n'est guère plus qu'un ensemble de remarques sur les emplois d'unités classées de façon peu cohérence. Le classement est diffracté dans des parties du discours diverses. Les éditions suivantes, qui conservent la partition générale de la première, ne résolvent guère le problème, mais isolent tout de même les unités dans des classes spécifiques, deux classes ont été ajoutées à l'inventaire des parties du discours depuis la 12^e édition de l'ouvrage (1986) : les *introducteurs* et les *mots-phrases* (cf. Grevisse/Goose 2011).

Le *Bon usage* affiche donc un traitement symptomatique de deux problèmes généraux posés par les spécificités des mots-phrases : 1/ ils sont équivalents à des phrases « normales » ; 2/ mais ils sont parfois accompagnés de termes qui sont accessoires (p.ex. avec *oui*) ou dont la présence est fréquente, voire obligatoire (p.ex. avec *voici*). La recherche d'un classement en parties du discours est rendue très difficile par ces spécificités. Comme on va le voir, ces dernières passent à l'avant-plan du traitement proposé par Tesnière.

2 Le mot-phrase dans les travaux de Lucien Tesnière

Dans cette section, qui forme le cœur de notre exposé, nous abordons successivement : le statut du mot-phrase dans le classement tesniérien des parties du discours, qu'il nomme *espèces de mots* (2.1), la classification interne des mots relevant de cette classe (2.2) et les relations syntaxiques que les mots-phrases peuvent contracter (2.3).

De manière générale, pour chaque point traité, nous essayons de présenter les conceptions de Tesnière dans un ordre chronologique : *Brouillon*, article de 1936, *Esquisse* et *Éléments*. Nous dérogeons à cette règle à chaque fois qu'il nous a semblé que les besoins de l'exposé l'imposent, notamment lorsqu'il est question d'expliquer des notions tesniériennes absentes des premières sources.

2.1 Mot-phrase et espèces de mots

Le classement des mots-phrases dans les espèces de mots de Tesnière (2.1.1) est indissociable d'une réflexion sur leur structure interne (2.1.2) et sur leur comportement eu égard au mécanisme de translation, qui permet aux mots d'occuper une position dévolue à une autre espèce (2.1.3).

2.1.1 Disqualification du classement en espèces de mots

On connaît la partition en *espèces de mots* de l'*Esquisse* et des *Éléments*. Les mots « pleins », pourvus d'un contenu sémantique et jouant le rôle de noyau syntaxique, sont le verbe (représenté par « I », cf. ch. 32), le nom (« O »), l'adjectif (« A ») et l'adverbe (« E »). Les mots « vides »,

5 On est loin du rejet catégorique qu'on lit chez Beauzée, qui rejette les mots « affectifs » que sont les interjections : « Or il n'est utile au grammairien de distinguer les espèces de mots, que pour en spécifier ensuite plus nettement les usages : ainsi n'ayant rien à remarquer sur les usages des Interjections, la distinction de leurs différences spécifiques est absolument inutile au but de la Grammaire. » (1767 : 619). Le grammairien consacre tout de même 15 pages à la question.

purement grammaticaux, assument un rôle avant tout fonctionnel (ch. 38). Fondamentalement, les mots sont associés à une position hiérarchique « naturelle » selon leur « espèce ». Cette position correspond à leurs rapports avec les mots des autres espèces. Ainsi, le verbe gouverne naturellement le nom et l'adverbe, le nom gouverne l'adjectif (« A »), etc. Ces relations hiérarchisées peuvent être synthétisées par un schéma (fig. 1), où les traits reliant les termes figurent des rapports de subordination virtuels (le terme régissant surplombe le terme subordonné)⁶.

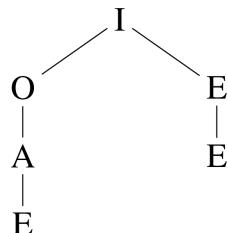


Fig. 1. — Hiérarchie virtuelle des espèces de mots

La classification de Tesnière est à la fois morphologique, sémantique et syntaxique : selon lui, les mots occupent une position syntaxique déterminée par leur espèce. Il souligne notamment que le verbe a la capacité de fonder une phrase (*Éléments* : ch. 3, § 7), ce qui est représenté par sa position supérieure, tout en haut de la hiérarchie.

Le *Brouillon* ne nous livre pas de réflexion explicite sur les relations entre le concept de mot-phrase et les parties du discours. C'est dans son article « Sur la classification des interjections » (1936) que l'auteur examine pour la première fois la question. Le terme *mot-phrase* désigne une classe d'unités dont l'extension est définie par l'auteur au départ d'un examen critique de la classe traditionnelle des *interjections*. L'hétérogénéité de cette dernière n'a pas manqué de le choquer, si bien qu'il qualifie le classement des grammaires de « fouillis intégral », d'« innommable charivari », de « capharnaüm » en l'espace de quelques lignes (Tesnière 1936 : 344). Son article tente donc de remédier aux manquements de la tradition et à l'impasse à laquelle elle a mené. Tesnière estime avoir trouvé la cause du problème :

Dès que l'on essaye d'analyser les interjections pour voir dans quelle espèce de mots il y a lieu de les ranger, on s'aperçoit vite qu'elles sont au fond inanalysables, parce qu'elles renferment à elles seules le contenu sémantique de phrases entières. Elles débordent toute tentative de classification en **espèces de mots**, parce que ce ne sont pas des espèces de mots, mais des **espèces de phrases**. Nous les appellerons des mots-phrases, ou phrasillons. (1936 : 348)

Si la grammaire traditionnelle piétine, c'est parce que même si elle s'est rendu compte de l'équivalence entre le mot-phrase et la phrase (v. 1.2), elle relègue cette propriété au second plan, favorisant un classement en parties du discours. La solution à ce problème est de faire passer cette équivalence au premier plan, de poser d'entrée de jeu que les mots-phrases ne relèvent pas d'une partie du discours comme les autres mots. Tesnière qualifie donc les mots-phrases d'*espèces de phrases*. Si l'on s'en tient à l'analyse présentée en 1936, les concepts de *mot-phrase* et d'*espèce de mot* paraissent imperméables l'un à l'autre⁷, une idée qui revient constamment dans les passages

6 Cette présentation des parties du discours doit beaucoup à Jespersen (1924 : 96-98) : « In any composite denomination of a. thing or person, we always find that there is one word of supreme importance to which the others are joined as subordinates. This chief word is defined (qualified, modified) by another word, which in its turn may be defined (qualified, modified) by a third word, etc. We are thus led to establish different “ranks” of words according to their mutual relation as defined or defining. In the combination *extremely hot weather* the last word *weather*, which is evidently the chief idea, may be called primary ; *hot*, which defines *weather*, secondary, and *extremely*, which defines *hot*, tertiary. [...] [T]here is certainly some degree of correspondence between the three parts of speech and the three ranks here established. We might even define substantives as words standing habitually as primaries, adjectives as words standing habitually as adjuncts, and adverbs as words standing habitually as subjuncts. »

7 On trouve à nouveau les prémisses du développement de Tesnière dans les travaux de Jespersen (1924 : 90) : « As the last “part of speech” the usual lists give interjections, under which name are comprised both words which are

qu'il consacre ultérieurement au sujet et qui en fonde la définition (p.ex. : *Esquisse* : 8 ; *Éléments* : ch. 45, §§ 2-3).

2.1.2 Analyse interne

La position adoptée par Tesnière dans son article de 1936 est en grande partie compatible avec le contenu du *Brouillon*, de l'*Esquisse* et des *Éléments*. Toutefois, le *Brouillon* contient un passage décrivant la structure interne des mots-phrases (cette structure interne est, comme on le verra ci-dessous, liée au caractère complet ou non de ces mots, v. 2.3.2) :

Le seul élément qui ne puisse pas manquer dans les phrasillons est la notion verbale, qui fait que ces mots sont les équivalents de phrase entière. D'autre part si tous les autres éléments peuvent manquer, ils ne sauraient manquer tous à la fois sans quoi nous n'aurons plus un phrasillon mais un simple verbe. Nous aboutissons ainsi à définir le phrasillon comme un mot comportant, à l'état inanalysé, outre une notion verbale fondamentale et obligatoire, au moins un actant ou circonstant, et le plus souvent plusieurs. Ainsi défini, ce phrasillon est susceptible de former phrase à lui tout seul [...]. (*Brouillon* : § 183)

Ainsi, Tesnière considère que l'équivalence entre le mot et la phrase n'est possible que parce que le mot-phrase implique « la notion verbale », c'est-à-dire le potentiel qui définit ce qu'est un verbe. Il va plus loin encore : les mots-phrases sont *toujours* davantage que des verbes : ce sont des mots qui cristallisent au moins le concept de verbe et un terme subordonné à cette notion verbale (« au moins un actant ou circonstant »). Il nous semble que l'idée qui sous-tend cette analyse est que l'interchangeabilité paradigmatische entre la phrase verbale et le mot-phrase est fondée sur la structure interne des deux types d'unités : si le mot-phrase peut jouer le rôle d'une phrase, c'est parce qu'il en a également les propriétés morphologiques, même si cela n'est pas apparent. Si l'on complète le texte du *Brouillon* à l'aide des fiches, la comparaison entre le mot *non* et une unité complexe est explicite. Avec l'exemple : *Michel, as-tu fini tes devoirs ? — Non, pas tout à fait*, Tesnière note (BnF NAF 28026, Bte 67, fiches 367-368⁸, les marques métalinguistiques sont de nous) : « *Non* : “*Je n'ai pas fini mes devoirs*”. *Pas tout à fait* précise : *Je n'ai pas tout à fait fini mes devoirs*. » Ces remarques prennent une forme schématique qui montre l'équivalence entre *non* et *je + ai + fini + pas + mes + devoirs* (si l'on est familier aux représentations tesniériennes, on reconnaîtra sans peine une structure *stemmatique* à droite de l'opérateur « = », v. 2.3) :

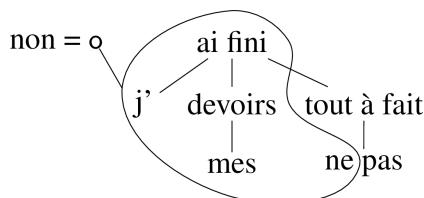


Fig. 2 — Stemma de *Non, pas tout à fait*

Cette analyse interne est presque complètement abandonnée par la suite. En effet, seule subsiste une remarque reléguée au second plan dans les *Éléments* : Tesnière se borne à le mentionner en fin de chapitre au moment d'affecter un symbole spécifique à la classe des mots-phrases : il choisit le symbole « Ω », qui ressemble à un « I » surplombé d'un cercle, pour figurer que le mot-phrase « implique par définition » le concept de verbe (*Éléments* : ch. 45, § 19),

never used otherwise (some containing sounds not found in ordinary words, e.g. an inhaled *f* produced by sudden pain, or the suction-stop inadequately written *tut*, and others formed by means of ordinary sounds. e.g. *hullo*, *ok*, and on the other hand words from the ordinary language, e.g. *Well ! Why ! Fiddlesticks ! Nonsense ! Come !* and the Elizabethan *Go to !* The only thing that these elements have in common is the ability to stand alone as a complete “utterance,” otherwise they may be assigned to various word-classes. They should not therefore be isolated from their ordinary uses. Those interjections which cannot be used except as interjections may most conveniently be classified with other ‘particules’.) On retrouve ici en filigrane la notion d'*espèce de phrase*, mais étendue à un niveau qui prend en compte l'énoncé dans sa globalité (« ability to stand alone as a complete “utterance” »).

8 Également Bte 39, chemise 1.

condition *sine qua non* pour que la phrase existe. Quant à la présence d'une autre unité que le verbe à l'intérieur de chaque mot-phrase, Tesnière n'en dit rien ailleurs que dans le *Brouillon*.

2.1.3 Translations

La hiérarchie fondamentale des espèces de mots implique que les mots contractent des connexions en fonction de leur nature : un nom dépend toujours d'un verbe, un adjectif dépend toujours d'un nom, etc. (v. 2.1.1). Toute exception à ces règles nécessite que les mots changent d'espèce, par le biais d'une opération nommée *translation* dans les travaux de Tesnière. La translation d'un mot, appelé *transférende*, lui permet de se comporter comme s'il faisait partie d'une nouvelle espèce de mot. Elle est opérée au moyen d'un outil grammatical appelé *translatif* ; par exemple, dans *le livre de Pierre*, *Pierre* est normalement un substantif et ne peut donc déterminer un autre substantif (*livre*) que parce qu'il a lui-même été transféré en adjectif au moyen du translatif *de*. La translation est donc une opération d'ordre syntagmatique, puisqu'elle rend possible les relations entre les unités en présence, mais c'est aussi une opération d'ordre paradigmique, car elle garantit l'équivalence entre le transférende et les éléments naturels de la classe vers laquelle il est transféré. Dans cette section, nous nous intéressons uniquement à l'équivalence paradigmique — nous verrons ci-dessous (v. 2.3.4) comment le mécanisme de translation est à nouveau invoqué lorsqu'il est question de décrire les mots-phrases en position subordonnée.

Seul le *Brouillon* entre dans les détails des translations qui permettraient à un verbe, un substantif, un adjectif ou un adverbe de devenir un mot-phrase, par des formules qui presupposent que ce dernier est bel et bien une autre espèce de mot : « Tel mot, qui n'est point naturellement phrasillon, peut, par translation, devenir phrasillon. » (*Brouillon* : § 213) ; inversement : « Il arrive qu'un phrasillon puisse, par translation, devenir une autre espèce de mot : [...] » (*Brouillon* : § 218). Les affirmations de ce type semblent peu en accord avec l'incompatibilité essentielle entre les *espèces de mots* et les *espèces de phrases*, mais elles n'ont pas complètement disparu des *Éléments*, où on lit :

Un substantif est transféré en verbe quand il prend la valeur d'un mot-phrase : fr. *serviteur* ! (mot-phrase de politesse), fr. *bonne chance* ! all. *Viel Glück* « bonne chance ! » (souhaits), lat. *me infelicem* ! « malheureux que je suis » (mot-phrase émotif, cf. ci-dessus chap. 46, § 19, 2°). (*Éléments* : ch. 206, § 2)

Il est frappant que Tesnière assimile le mot-phrase au verbe dans ces cas particuliers. Tout se passe comme si, dès lors qu'il est question de translation, l'opération ne pouvait porter que sur de véritables espèces de mots dans le système conceptuel mobilisé. Cela implique que le mot-phrase a un statut intermédiaire : si on ne peut y reconnaître une espèce de mot « classique », on ne peut lui refuser complètement ce statut.

2.2 Classification

Que ce soit dans le *Brouillon*, l'article de 1936 ou les *Éléments*, Tesnière s'attache également à montrer le système formé par les différents types de mots-phrases (*l'Esquisse* ne contient pas ce classement). Il importe de garder à l'esprit que l'argumentation qu'il développe ne peut être qualifiée de « syntaxique » : elle repose principalement sur des arguments pragmatiques et énonciatifs. Nous n'entrons pas ici dans les détails de l'analyse sémantique, mais nous nous contenterons d'en donner les grandes lignes.

Le premier état de ce classement nous est livré par le *Brouillon*, qui opère une partition en quatre classes selon deux axes (§§ 3-5) : 1/ « mots-phrases « logiques » d'une part, qui expriment soit un procès du monde extérieur (« représentatifs », ex. : *boum* !), soit une idée intérieure au locuteur (« rationnels », ex. : *oui*) ; 2/ les mots-phrases « affectifs », qui expriment les sentiments (« impulsifs », ex. : *ah* !) ou expriment une action sur le monde extérieur (« impératifs », ex. : *chut* !). La représentation schématique de ces oppositions prend la forme d'une croix (v. *Brouillon* : § 6). Ce classement permet à Tesnière de démontrer la faiblesse opératoire de la classe traditionnelle des interjections et les manques qui en découlent :

La grammaire traditionnelle confond sous la dénomination d'**interjection** tous les phrasillons qui ne sont

pas rationnels, à savoir : les phrasillons représentatifs et les phrasillons affectifs (impulsifs et impératifs). Quant aux phrasillons rationnels, elle les range tant bien que mal sous la rubrique des adverbes où ils n'ont que faire. (*Brouillon* : § 7)

Un classement plus élaboré est donné par son article de 1936 et est repris dans les *Éléments* (ch. 46). Il consiste en une organisation systématique des phrasillons, divisés en différentes classes qui s'opposent à nouveau deux à deux : 1/ les « phrasillons impulsifs », qui expriment le ressenti du locuteur, s'opposent aux phrasillons « impératifs », qui agissent sur l'interlocuteur ; 2/ les « phrasillons imitatifs » reproduisent des sons perçus et les « phrasillons logiques » sont de purs outils indépendants du monde extérieur et cantonnés au système de la langue (intériorisé par le sujet parlant). Sur la base de ces deux axes, Tesnière construit une rosace qui systématise les oppositions (fig. 3, reprise dans les *Éléments* : ch. 46, § 20). Par rapport au schéma en croix du *Brouillon*, ce nouveau schéma montre très nettement que l'opposition entre les différents types de mots-phrases est scalaire et non polaire.

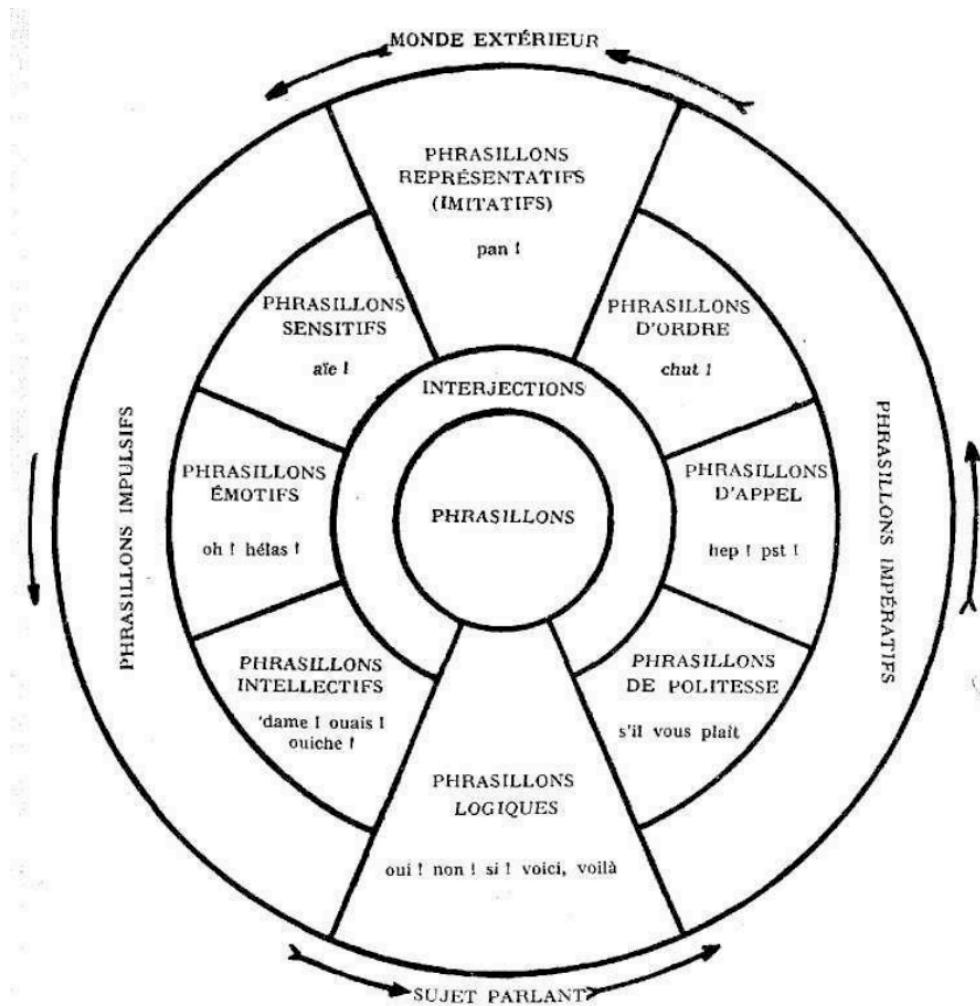


Fig. 3. — Rosace de classement des mots-phrases

En outre, la question de la position de l'interjection dans le système est résolue de manière plus satisfaisante. Comme on le voit sur la rosace, les limites de la classe des *interjections* sont redéfinies de manière à constituer un sous-ensemble de la classe des *mots-phrases* : les interjections s'opposent aux phrasillons logiques, qui ont la particularité d'être de purs outils et demeurent internes à la langue. Le texte de Tesnière souligne ainsi la nécessité de ses définitions, qui regroupent en une classe unique (sans toutefois les confondre) les interjections et les phrasillons logiques.

L'incompatibilité terminologique entre les deux schémas (positionnement différent des « phrasillons logiques ») montre que le premier (dans le *Brouillon* : § 6) n'est pas une version simplifiée contemporaine de la rosace. Au regard du degré d'élaboration des deux classements le classement du *Brouillon* est vraisemblablement antérieur à celui de l'article de 1936.

2.3 Relations syntaxiques

L'analyse syntaxique telle que pratiquée par Lucien Tesnière dans *l'Esquisse* et les *Éléments* identifie les relations syntaxiques entre les mots (et éventuellement les formants morphologiques). Une partie essentielle de l'analyse consiste en l'identification des *connexions*, c'est-à-dire des rapports hiérarchiques qui unissent les termes subordonnés à un terme régissant. Pour l'essentiel, Tesnière représente son analyse sous la forme de schémas (nommés *stemmas*). Sur ces derniers, les termes régissants sont placés au-dessus de leurs subordonnés, auxquels ils sont reliés par des traits qui représentent les connexions. Le stemma de l'exemple classique *Alfred parle* prend ainsi la forme visible ci-dessous (fig. 4), qui signifie que le verbe *parle* est le régissant d'*Alfred* dans la relation de connexion qui les unit.

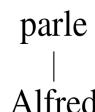


Fig. 4. — Stemma d'*Alfred parle*

L'article de 1936 ne comporte aucun stemma et ne contient presque aucune considération sur le fonctionnement syntaxique des mots-phrases. Le *Brouillon* est plus riche en la matière, mais il ne comporte lui non plus aucun stemma. C'est aux autres notes laissées par Tesnière, ainsi que dans *l'Esquisse* et les *Éléments* que l'on doit se reporter pour trouver des représentations des rapports hiérarchiques entre les mots-phrases et les autres termes constitutifs de la phrase.

Dans cette section, nous voyons comment, après avoir souligné le caractère marginal des mots-phrases par rapport au fonctionnement de la syntaxe (2.3.1), Tesnière en décrit le caractère complet ou non (2.3.2), ce qui ouvre la porte à la question des termes qui peuvent lui être subordonnés (2.3.3). Inversement, le mot-phrase peut lui même être régi (2.3.4).

2.3.1 Disqualification de l'analyse syntaxique des mots-phrases

Après avoir posé que « La syntaxe est l'étude de l'ensemble des lois qui président à la structure de la *phrase*. » (*Brouillon* : § 1), Tesnière se positionne clairement dès le second paragraphe du *Brouillon* :

Avant d'étudier les divers éléments de la phrase, il convient donc d'éliminer et de traiter à part tous les mots **inanalyables**, c'est-à-dire ceux qui jouent à eux seuls le rôle de phrases. Nous donnerons à ces « mots-phrases » le nom de **phrasillons**.

En d'autres termes, les mots-phrases sont relégués à la marge de la syntaxe par l'auteur, qui l'exprimera de manière plus franche encore dans les *Éléments* :

Dépourvus de structure interne, privés de tout fonctionnement grammatical, les mots-phrases apparaissent comme des mots figés. Ils n'ont par eux-mêmes **aucun intérêt** du point de vue de la syntaxe structurale. (*Éléments* : ch. 45, § 12)

La conséquence directe en est que l'auteur des *Éléments* ne consacre que deux chapitres (dont le contenu est en grande partie orienté vers la description sémantique) et quelques remarques éparses au mot-phrase. Les mots-phrases ne se trouvent par ailleurs absolument pas traités dans le ch. 47, qui énumère de manière analytique les espèces de phrases et s'achève sur le plan général des *Éléments* : à peine l'auteur a-t-il qualifié la nature de ces unités qu'il les écarte.

Toutefois, force est de remarquer que la disqualification n'est pas complète, c'est ainsi qu'on

peut trouver des fragments d'analyse syntaxique impliquant un mot-phrasillon comme terme régissant ou comme terme subordonné.

2.3.2 Caractère complet ou non du mot-phrasillon

L'utilisation du terme *mot-phrasillon* et l'équivalence que l'auteur a posée entre les représentants de cette classe et les phrases complètes laissent penser que ces mots-phrases sont toujours des unités qu'on pourrait qualifier de « complètes ». Tesnière ne souscrit cependant pas à cette analyse. Cela est déjà manifeste dans le *Brouillon*, dès le début du chapitre intitulé « Fonctions des phrasillons » : Tesnière écrit qu'il préfère le terme *phrasillon*, qu'il estime moins trompeur :

[Dans certains cas,] le phrasillon ne constitue pas une phrase complète, puisqu'il y manque un des éléments primordiaux. Ce n'est plus tout à fait un mot-phrasillon, mais plus exactement un mot-élément de phrase. Et c'est pourquoi le terme de **phrasillon**, qui ne préjuge en rien de l'équivalence du mot avec une phrase complète, est préférable à celui de **mot-phrasillon**. (*Brouillon* : § 182)

C'est la raison de ce choix qui nous intéresse ici : il peut « manquer un des éléments primordiaux » du mot-phrasillon, ce qui le rend incomplet (et ruine donc son équivalence avec la phrase). Le *Bon usage* de 1936 reconnaissait déjà l'existence d'unités se comportant comme des phrases, mais qui ont besoin d'un complément pour fonctionner — et sont rangées vaille que vaille dans la classe des prépositions (*voici que...*, v. 1.2). De son côté, Tesnière continue son argumentation par le paragraphe déjà cité ci-dessus que nous rappelons ici (v. 2.1.2, où nous avons vu qu'il nous décompose la structure interne des mots-phrases) :

Le seul élément qui ne puisse pas manquer dans les phrasillons est la notion verbale, qui fait que ces mots sont les équivalents de phrase entière. D'autre part si tous les autres éléments peuvent manquer, ils ne sauraient manquer tous à la fois sans quoi nous n'aurons plus un phrasillon mais un simple verbe. Nous aboutissons ainsi à définir le phrasillon comme un mot comportant, à l'état inanalysé, outre une notion verbale fondamentale et obligatoire, au moins un actant ou circonstant, et le plus souvent plusieurs. Ainsi défini, ce phrasillon est susceptible de former phrase à lui tout seul ; mais rien n'empêche qu'il se charge de compléments facultatifs ou même obligatoires. (*Brouillon* : § 183)

Ce passage décrit de manière analytique des mots-phrases dont la structure est en tous points comparable à celle d'un complexe constitué d'un verbe et d'une autre unité.

Les *Éléments* ne reprennent et ne développent qu'une partie seulement de ces paragraphes : l'opposition synthétique entre *mot-phrasillon complet* et *mot-phrasillon incomplet*. Pour que le terme de *mot-phrasillon* recouvre les unités qu'il associe intuitivement dans un ensemble unique, Tesnière est forcé de procéder à une analyse syntaxique, malgré le peu d'intérêt qu'il reconnaît à ces unités de ce point de vue. À côté des mots-phrases « complets » qui ont les propriétés énonciatives de la phrase (*Éléments* : ch. 46, § 3), il y a des mots-phrases « incomplets » :

Les **mots-phrases incomplets** au contraire ne se suffisent pas à eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas les équivalents d'une phrase complète. Ils ne constituent que des fragments de phrases, qu'il est nécessaire de compléter par d'autres éléments pour obtenir des phrases complètes. (*Éléments* : ch. 46, § 4)

Les mots-phrases incomplets sont donc moins autonomes que des phrases complètes d'un point de vue syntaxique (« structural ») et d'un point de vue sémantique. En troisième et dernier lieu (*Éléments* : ch. 46, §§ 6-7), Tesnière distingue les mots-phrases « anaphoriques » tels que *oui* et *non*, que l'on ne peut comprendre qu'en prenant en compte la question à laquelle ils servent de réponse. Bien que correspondant à des phrases complètes d'un point de vue syntaxique, ces unités ont besoin d'un contexte pour prendre un sens. On a donc trois types « structuraux » de mots-phrases. Les unités sont caractérisées par la relation qu'elles entretiennent avec l'énoncé qu'elles fondent :

1. complets (complets syntaxiquement et sémantiquement ; ex. : *aïe*) ;
2. incomplets (incomplets syntaxiquement et sémantiquement ; ex. : *voici* [dont certains emplois nous paraissent « complets », comme *voici* en guise de réponse]) ;
3. anaphoriques (complets syntaxiquement et non sémantiquement ; ex. : *oui*).

L'existence de mots-phrases incomplets syntaxiquement pose la question de la nature des termes qui

sont censés y être adjoints pour constituer une structure véritablement autonome.

2.3.3 Le mot-phrase comme terme régissant

Si le mot-phrase est envisagé comme un régissant, deux questions se posent : celle de la nature des termes subordonnés (a) et celle de la translation que ces derniers peuvent subir (b).

(a) Nature des termes régis par les mots-phrases. On connaît la théorie de la valence (*Éléments* : ch. 97-119), selon laquelle un verbe est accompagné d'un certain nombre d'*actants*, c'est-à-dire de substantifs dont le nombre est déterminé *a priori* en fonction du choix du verbe⁹, et qui sont autant de participants au procès. Les circonstants sont quant à eux des adverbes qui jouent le rôle de compléments additionnels : ils sont non obligatoires et décrivent le cadre du procès. Actants comme circonstants sont liés à un verbe par une connexion (v. 2.3). Les §§ 181-182 du brouillon ouvrent la question de la « fonction des mots-phrases » en reconnaissant à ce dernier la capacité de gouverner d'autres unités *actants* ou *circonstants* :

Les compléments des phrasillons sont le plus souvent des *circonstants*, c'est-à-dire des compléments circonstanciels (lieu, temps, manière, etc.). Mais il arrive également que ce soient des *actants*, c'est-à-dire le sujet ou l'objet direct ou indirect. Dans ce cas, on peut dire que le phrasillon ne constitue pas une phrase complète, puisqu'il y manque un des éléments primordiaux. (*Brouillon* : § 182)

On a donc l'impression que la « notion verbale » impliquée par les mots-phrases (v. 2.3.2) les rend très proches des verbes : il peuvent régir des noms (*actants*) ou des adverbes (*circonstants*). C'est ainsi que le *Brouillon* énumère les cas suivants (notons l'emploi de la terminologie traditionnelle) :

1. « sujet » (§§ 185-187 et 201) ;
2. « objet direct » (§§ 188-192 et 202-203) ;
3. « objet indirect » (§§ 193-197) ;
4. « complément circonstanciel » (§§ 198-200 et 204).

Malgré le rapprochement explicite entre les mots-phrases et les verbes, Tesnière ne franchit pas le pas qui consisterait à classer les mots-phrases en fonction de leur valence, comme il le fait à propos des verbes¹⁰.

L'article de 1936 met de côté les relations syntaxiques qui forment le cœur des *Éléments*, Tesnière mentionne simplement la capacité qu'ont les phrasillons « logiques » (*oui*, *non*, *voici*, *voilà*) à être subordonnés ou régissants (1936 : 348-349). Il considère cette propriété comme une preuve supplémentaire qu'il sont une « espèce de phrase », car les translatifs employés sont les mêmes que pour les verbes. Il ne décrit cependant pas la nature des termes qui leur sont subordonnés. Les *Éléments* sont également assez peu explicites :

Soit par exemple la phrase fr. *Voici votre chapeau !* (v. St. 69), le mot *voici* y est un mot-phrase incomplet, [...] il faut lui adjoindre le complément *votre chapeau* pour que la phrase soit complète. (*Éléments* : ch. 46, § 5)

Ici comme précédemment (ch. 46, § 4) Tesnière emploie des termes qui ne s'intègrent pas à ce système terminologique : « compléter », « adjoindre un complément ». Ils restent assez vagues et ne permettent pas vraiment de déterminer les relations syntaxiques dans la phrase comme le permettrait le terme *connexion* (v. 2.3 sur la question de la représentation stemmatique). Pourtant, si les *Éléments* ne contiennent pas de stemma utile à notre propos, on peut tout de même se reporter à l'*Esquisse*, où l'on observe le stemma reproduit dans la fig. 5 (*Esquisse* : 8).

9 La présence effective de ces actants n'est toutefois pas obligatoire (*Éléments* : ch. 97, § 5).

10 C'est le caractère obligatoire des actants qui mène Tesnière à préciser sa terminologie (*Brouillon* : § 182).



Fig. 5 — Stemma de *Voilà votre livre*

Le chiffre 2 présent à côté du trait de connexion renvoie spécifiquement à la fonction d'objet direct (« deuxième actant » dans la terminologie de Tesnière et tel qu'il l'exprime clairement sur la même page). La schématisation ne laisse ici aucun doute : le mot-phrase *voici* se comporte comme un verbe et peut être le régissant d'un substantif. Cette remarque est renforcée par une remarque sur les clitiques :

Un indice personnel régime peut être régi par un mot-phrase incomplet [...] : *me voici, te voici, le voici qui vient*. (*Éléments* : ch. 60, § 26)

Dans les *Éléments*, les indices personnels (clitiques) sont considérés comme des termes « subsidiaires », qui font partie du nœud verbal et constituent avec lui une seule unité de comportement syntaxique¹¹. Toutefois, Tesnière note qu'ils correspondent « étymologiquement » à des subordonnés liés par une connexion à leur régissant.

En ce qui concerne les circonstants, dont le *Brouillon* fournit de nombreux exemples, les *Éléments* se bornent à mentionner brièvement la possibilité d'« addition supplémentaire facultative » au mot-phrase :

Comme toutes les phrases, les mots-phrases sont susceptibles de s'accroître d'une addition supplémentaire facultative, qui prend le plus généralement la forme d'un adverbe. Ainsi dans le dialogue fr. *Avez-vous terminé ? — Non, pas tout à fait*, le *pas tout à fait* de la fin vient préciser en le corrigéant le sens exprimé par le mot-phrase anaphorique négatif *non*. [...] (*Éléments* : ch. 45, § 17)

Quoique peu étayée et exprimée de manière vague cette idée est similaire (et oserait-on dire compatible) à celle contenue dans le *Brouillon*. On peut d'ailleurs compléter l'exposé rédigé du *Brouillon* et des écrits ultérieurs par des matériaux (archivés dans les fichiers de la BnF) qui vont dans le même sens. Ainsi, la représentation de *Zut alors !* montre une connexion entre les deux mots (BnF NAF 28026, Bte 67, fiche 355, ici fig. 6).



Fig. 6. — Stemma de *Zut alors !*

Tesnière a réfléchi au traitement des mots-phrases anaphoriques, dont il estime que le traitement doit être plus au moins similaire à celui réservé à *zut* dans ce stamma simple. On lit ainsi : « Mot-phrase avec adverbe : *Zut alors, Non pas tout à fait* [exemple ajouté postérieurement]. *Pas tout à fait*, qualifiant la phrase entière représentée par *non* » (BnF NAF 28026, Bte 67, fiche 366, la ponctuation et les marques métalinguistiques sont de nous).

On peut bien entendu être en désaccord avec l'analyse de Tesnière, mais si l'on juge cette dernière à l'aune de l'exposé du *Brouillon*, il est clair qu'elle s'y accorde sans problème. Le stamma de *non, pas tout à fait* (BnF NAF 28026, Bte 67, fiches 367-368, ici fig. 7 ; v. aussi ci-dessus, fig. 2) va dans le même sens.

¹¹ Pour être en accord avec Tesnière, il vaudrait mieux dire qu'ils font partie du *nucléus* verbal, c'est-à-dire de l'unité de comportement syntaxique dont l'élément essentiel est le verbe (sur la question du nucléus, v. en particul. *Éléments* : ch. 22 ; sur la question des mots subsidiaires et des clitiques, v. *Éléments* : ch. 29).

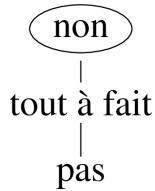


Fig. 7 — Stemma de *non, pas tout à fait*

(b) Translations. La question de la nature des compléments est indissociable de l'opération nommée *translation* (v. 2.1.3). La translation est mobilisée rapidement dans cette partie du *Brouillon*, dans un passage difficile à interpréter :

§184. — COMPLÉMENTS DES PHRASILLONS

Nous appellerons compléments du 1^{er} degré ceux qui résultent d'une translation du 1^{er} degré, et compléments du 2^e degré ceux qui résultent d'une translation du 2^e degré. (*Brouillon* : § 184)

Il faut se reporter aux *Éléments* pour comprendre la différence entre la translation du premier degré et la translation du second degré : pour Tesnière, toute translation est du premier degré, à l'exception de celle qui transfère le verbe et ses subordonnés, c'est-à-dire la phrase, en une espèce de mot capable de se trouver en position régie (*Éléments* : ch. 164, § 13-14). La difficulté d'interprétation de ce passage ne vient pas de la distinction entre deux degrés de translation, mais plutôt de son omniprésence. Ainsi, les compléments des mots-phrases seraient toujours transférés : ils ne se combinent pas avec leur régissant de manière « naturelle », mais doivent impérativement subir une translation. Si cela est évident pour les compléments de type « circonstanciel » (comme *Merci pour lui !*, §198) et possible pour les « objets indirects » (*Attention à la peinture !*, § 193), on voit mal comment le justifier pour le « sujet » (*Vive la France !*, § 186) ou l'« objet direct » *Gare la casse !* (§ 188). Le problème n'est même pas éclairé par un stamma (le brouillon en étant dépourvu). Étant donné que la structure de la suite du texte (qui divise effectivement les compléments de cette manière) montre clairement que le reste du *Brouillon* est bel et bien articulé avec ce paragraphe, ce dernier ne peut être considéré comme inconséquent. On ne peut guère que proposer une interprétation sans grande certitude : puisque le mot-phrase n'est pas à proprement parler un verbe (même si, comme *vive*, il en a tout l'air), ni aucune autre « espèce de mot », aucun complément n'a de compatibilité naturelle avec lui, qui rendrait la connexion automatique comme c'est le cas entre un nom et un adjectif ou un verbe et un sujet nominal (v. 2.1.1). La conclusion fondamentale qu'on peut tirer de cette approche est qu'il n'y a pas de subordonné au mot-phrase qui serait défini en langue : tout complément doit donc subir une translation pour assumer son rôle en discours.

La position de Tesnière semble avoir changé dans l'*Esquisse* et dans les *Éléments*. Nous avons observé ci-dessus le stamma de *voilà votre livre* (*Esquisse* : 8, ici fig. 5), où aucune translation n'est représentée. Par ailleurs, le stamma de *voilà le mien* figure directement sur la même page¹² (fig. 8) et l'on y voit justement que le mot *le* transfère *mien* en substantif — la translation est représentée dans les stemmas au moyen d'un « T » stylisé ; ici, le translatif figure à gauche de ce symbole (du côté où le trait vertical est incliné) et le résultat de la translation est noté au-dessus de la barre horizontale.

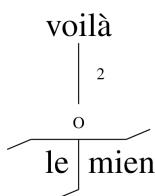


Fig. 8 — Stemma de *Voilà le mien*

12 Ces stemmas sont reliés par un trait « anaphorique » (une relation non syntaxique).

Cela semble signifier que certains mots-phrases peuvent régir « naturellement » un substantif, bien que rien d'autre ne soit explicité à cet égard. Le concept de translation n'est invoqué que dans des cas tout à fait similaires à ceux rencontrés avec des régissants qui ne sont pas des mots-phrases :

Il y a translation du deuxième degré¹³ I >> O lorsqu'une phrase a pour régissant un mot-phrase incomplet [...] (voici, voilà) ou une locution adverbiale transférée en mot-phrase : *voici qu'on vient, voilà qu'il pleut ; Avec ça que l'ouvrier, échiné, sans le sou, méprisé par les bourgeois, avait tant de sujets de gaieté* (Zola, *L'Assommoir*, VII). (*Éléments* : ch. 241, § 5)

[La translation est opérée au moyen d'un translatif simple] lorsqu'un mot-phrase est le régissant d'une subordonnée substantivale : fr. *j'évite cet homme, non que je le craigne, mais...* [...] (*Éléments* : ch. 254, § 7)

Dans les deux cas cités, ce sont des propositions qui sont transférées en substantifs. Cette description est parfaitement en accord avec l'idée selon laquelle le mot-phrase impliquerait la notion verbale, en l'occurrence la capacité à régir un substantif.

2.3.4 Le mot-phrase comme terme subordonné

Le *Brouillon* consacre 23 paragraphes à la question des mots-phrases subordonnés et énumère tous les cas où ils peuvent, par le biais d'une translation, devenir des termes subordonnés. La translation peut être du premier degré (p.ex. : *un grand tralala*, où *tralala* est vu comme un mot-phrase par l'auteur ; *Brouillon* : § 218) ou du second degré (p.ex. : *Le livre que voici est un souvenir de mon frère* ; *Brouillon* : § 219-228). Il nous semble que sa conception n'a que peu évolué à mesure que Tesnière élaborait les *Éléments*. Ainsi, même si l'essentiel de l'article de 1936 met de côté les relations syntaxiques qui forment le cœur des *Éléments*, Tesnière mentionne la capacité qu'ont les phrasillons logiques à être subordonnés ou régissants (1936 : 348-349). Il considère cette propriété comme une preuve qu'il sont une « espèce de phrase ».

Point de translation dans le petit passage consacré à la question dans Tesnière 1936 (348-349, mentionné ci-dessus, v. 2.3.3 a). Par contre, la même propriété est explicitée ça et là dans les *Éléments* (qui ne comportent pas de chapitre consacré au mot-phrase en position de terme subordonné), mais en assimilant systématiquement le mot-phrase au verbe. Comme les mots de cette espèce ne peuvent être gouvernés par aucun autre (v. 2.1.1), chaque fois qu'un mot-phrase est dépendant d'une autre unité, Tesnière considère qu'il a subi une translation (v. 2.1.3). Cette dernière peut être du premier degré¹⁴ : *le tric-trac*. (ch. 191 « Translation I > O sans infinitif. », § 9) ; *le bonheur honnête et ran-plan-plan*. (ch. 199 « Le participe. », § 27). Il peut aussi s'agir d'une translation du second degré : *Je crois que oui, je suis sûr que non, j'espère que si*. (ch. 241 « La translation I >> O. », § 3) ; *le livre que voici, l'homme que voilà*. (ch. 245 « La translation I >> A. », § 3) ; *si oui, sinon* (ch. 258 « La proposition conditionnante. », § 2).

La distinction entre deux types de translation (v. 2.1.3) est difficile à comprendre : si les mots-phrases sont assimilés au verbe et/ou sont des espèces de phrases, il est étrange que Tesnière pose l'existence de translations du premier degré. Nous avons l'impression que la distinction entre les deux degrés est uniquement liée à un certain déterminisme morphologique : les conjonctions de subordination (*que, si*) impliquent une translation du second degré, les autres translatifs (ou l'absence de translatif) impliquent une translation du premier degré. Dans ce cas le mot-phrase est assimilé à un verbe conjugué à un mode non personnel.

13 La notation « I >> O » signifie qu'une phrase, dont le terme principal est un verbe (« I ») est devenue un substantif (« O »).

14 Voir, outre les passages cités ci-dessous : ; ch. 209 « Translation du verbe en adverbe. Le gérondif. », § 9 ; ch. 210 « La translation simple verbale. », § 2 (déjà cité ci-dessus, v. 2.1.3) ; ch. 217 « La translation double I > A > O. », § 17.

3 Conclusion

La spécificité des mots-phrases est posée par Tesnière dès le *Brouillon*, où il leur reconnaît la capacité de se comporter comme des phrases entières. Cette capacité lui fait dire ensuite (1936 ; *Éléments*) que le mot-phrase ne doit pas être considéré comme le représentant d'une espèce de mot, mais comme une espèce de phrase (v. 2.1.1). Cette évolution se manifeste dans la manière dont il décrit la nature de ces unités. Ainsi, dans le *Brouillon*, il considère que les mots-phrases impliquent la « notion verbale » et un actant ou un circonstant (combinant donc les propriétés des espèces I et O/E ; v. 2.1.2). Au contraire, dans les *Éléments*, le mot-phrase n'est pas considéré comme un complexe réductible à des composantes décrites par ailleurs : la notion verbale est bel et bien sous-jacente, mais rien n'est dit de ce qui l'accompagne au sein d'une unité qui se voit attribuer un symbole spécifique : « $\vec{1}$ ». En raison de leur spécificité, Tesnière ne classe pas les mots-phrases en fonction de leur comportement syntaxique, mais en fonction de leur valeur sémantico-référentielle et pragmatique (v. 2.2). Toutefois, si ce classement est prééminent, l'analyse syntaxique n'est pas complètement éludée, malgré le manque d'intérêt manifeste que l'auteur lui reconnaît. Ce manque de cohérence interne paraît inévitable dès lors que l'on rejette l'analyse structurale d'unités qui, selon toute vraisemblance, ne sont pas dépourvues de combinatoire syntaxique.

Ce qui paraît constant, c'est que cette notion verbale fondamentale permet au mot-phrase de régir des compléments du même type que ceux qui sont normalement régis par le verbe (v. 2.3.3) : sujet, complément d'objet direct ou indirect et circonstant — c'est-à-dire des substantifs et des adverbes. Il demeure cependant étonnant que le *Brouillon* (et lui seul) a l'air de poser que tous les subordonnés des mots-phrases ont nécessairement subi une translation ce qui laisse planer le doute sur la question de la nature des mots-phrases (v. 2.3.3 b). La manière dont le mot-phrase se comporte en tant que transférende est également relativement stable et étonnante. Tesnière développe dans le *Éléments* un idée qui paraît implicite dans le *Brouillon* : il a l'air de poser que les mots-phrases peuvent subir une translation du premier ou du second degré, en fonction de la désinence du verbe (finie ou non) et du translatif employé (v. 2.3.4). Il leur reconnaît donc la capacité à subir une translation, ce qui n'est possible que s'ils appartiennent bel et bien à une espèce de mot. La consistance du système est menacée par cette idée, qui est plus ténue dans les *Éléments* que dans le *Brouillon*.

En fin de compte, les différents écrits de Tesnière sur la question des mots-phrases démontrent la difficulté que Tesnière a éprouvée pour placer dans son système syntaxique des unités qui ne sont que *partiellement* comparables aux quatre espèces de mots pleins. Si l'auteur dépasse les tentatives de la grammaire traditionnelle en mettant en évidence l'équivalence à la phrase, il peine à rendre compte efficacement de leur rôle syntaxique, en particulier en ce qui concerne les mots-phrases incomplets, qui ressemblent finalement à des verbes. Ils en auraient été complètement différents, leur éviction du système aurait été sans appel. Mais les points communs demeurent et l'auteur ne peut se permettre de les ignorer complètement... Il les ignore donc partiellement. Jack Feuillet critique ce choix de Tesnière. À ses yeux, l'auteur a franchi là le premier pas nécessaire pour donner du mot-phrase une description approfondie ; malheureusement, il se serait arrêté trop tôt.

Le seul qui ait entrepris de creuser un peu plus les choses est Tesnière¹⁵ qui consacre un chapitre aux « phrasillons ». On notera à ce propos que le suffixe *-illon*, qui n'est peut-être pas péjoratif dans l'esprit de Tesnière, suggère néanmoins le manque de considération, confirmée par le fait qu'on s'en débarrasse assez vite (car ils se prêtent mal à une *classification structurale*) et qu'il ne les compte pas dans ce qu'il appelle les « espèces de phrases ». (Feuillet 1988 : 110)

On conçoit l'impasse dans laquelle l'auteur se trouvait et la difficulté qu'il y avait là à trouver une place pour les mots-phrases dans le plan même de son travail. À cet égard, il est révélateur de constater leur position mouvante dans les notes et les brouillons du fond de la BnF : tantôt tout à la fin¹⁵, tantôt tout au début (*Brouillon*, *Éléments*). Ces hésitations s'accordaient mal avec le perfectionnisme de l'auteur. Peut-être faut-il y voir une partie des raisons qui l'ont poussé d'une part

15 Par exemple, BnF NAF 28026, Bte 41, fiche 111, qui présente une ébauche de la structure générale des *Éléments*.

à abandonner la publication de sa *Grammaire française pour étrangers* ; d'autre part à ne pas publier les *Éléments* de son vivant ?

4 Annexe : Édition partielle du brouillon intitulé *Mots-phrases ou phrasillons* (*Brouillon dans l'exposé ci-dessus*)

4.1 Introduction à l'édition

Manuscrits :

A. Brouillon préalable : BnF NAF 28026, bte 42, chemise 1. Table des matières de 2 pages + 82 feuilles manuscrites de taille variable (ca 300 x 210), souvent recomposées, numérotées de 1 à 70, avec 12 insertions « bis ». Écriture peu soignée et raturée au crayon.

B. Brouillon définitif (base) : BnF NAF 28026, bte 42, chemise 2. Cahier manuscrit de 90 feuillets reliés d'une ficelle dans une couverture cartonnée (dimensions Couverture 334 x 214 ; feuillets 331 x 212). Écriture manuscrite soignée à l'encre noire.

Le cahier débute par une table des matières de deux ff. séparant le contenu en deux grandes parties. La première (ff. 1-70) concerne les différents types de mots-phrases et la seconde leurs fonctions (ff. 70-88). Nous éditons ci-dessous le texte de la seconde partie. Les modifications introduites sont généralement mineures (accentuation des majuscules, correction de l'orthographe grammaticale entre crochets, modification sporadique implicite de la ponctuation et du marquage métalinguistique).

4.2 Texte

Partie. [blanc] — Syntaxe

Chapitre I

Les mots-phrases ou phrasillons

§1. — La syntaxe est l'étude de l'ensemble des lois qui président à la structure de la *phrase*.

§2. — Avant d'étudier les divers éléments de la phrase, il convient donc d'éliminer et de traiter à part tous les mots **inanalisables**, c'est-à-dire ceux qui jouent à eux seuls le rôle de phrases. Nous donnerons à ces « mots-phrases » le nom de **phrasillons**.

1° CATÉGORIES DE PHRASILLONS

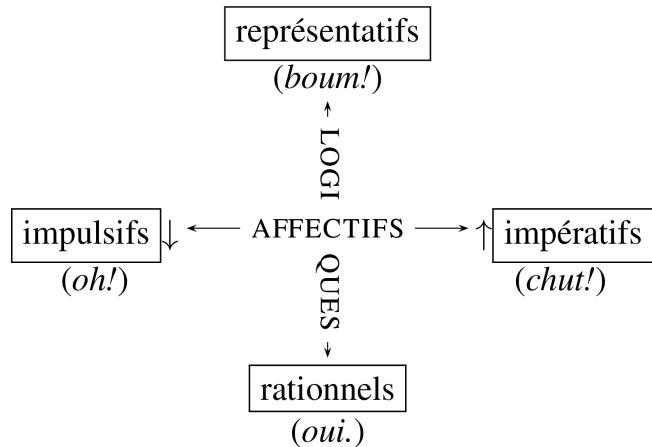
§3. — Nous distinguerons 2 espèces de phrasillons : les phrasillons **logiques**, qui expriment soit un procès du monde extérieur, soit une idée du sujet parlant, sans action ni réaction de l'un sur l'autre ; et les phrasillons **affectifs**, qui expriment une action ou une réaction soit du monde extérieur au sujet parlant, soit [du]¹⁶ sujet parlant sur le monde extérieur.

§4. — Les phrasillons **logiques** se subdivisent à leur tour en 2 sous-espèces : les phrasillons **représentatifs** (*boum!*), [f. 2] qui évoquent un procès extérieur au sujet parlant, et les phrasillons **rationnels** (*oui*), qui expriment une idée intérieure au sujet parlant.

§5. — De même, les phrasillons **affectifs** se subdivisent à leur tour en 2 sous-espèces : les phrasillons **impulsifs** (*ah!*), qui expriment les sentiments par lesquels le sujet parlant réagit aux actions du monde extérieur, et les phrasillons **impératifs** (*chut !*), qui expriment les volitions par lesquelles le sujet parlant cherche à son tour à exercer une action sur le monde extérieur. En d'autres termes, les phrasillons impulsifs ont un caractère **passif** et les phrasillons impératifs un caractère **actif**.

§6. — On notera que, de par leur nature même, les sous-espèces de phrasillons s'opposent

deux à deux selon le schéma suivant¹⁷ :



[f. 3]

§7. — La grammaire traditionnelle confond sous la dénomination **d'interjection** tous les phrasillons qui ne sont pas rationnels, à savoir : les phrasillons représentatifs et les phrasillons affectifs (impulsifs et impératifs¹⁸). Quant aux phrasillons rationnels, elle les range tant bien que mal sous la rubrique des adverbes où ils n'ont que faire.

§8. — Toutefois, la distinction de la grammaire traditionnelle correspond à une réalité, en ce sens que les phrasillons rationnels occupent une place à part. Ne mettant en jeu que l'intellect, ils ont un sens *logique* précis, mais froid, qui en fait des outils commodes, mais sans aucun caractère particulièrement expressif. Ils sont normalement suivis d'un simple point.

Au contraire, les phrasillons affectifs, sortes de cris ou d'exclamations exprimant un mouvement subit ou un sentiment violent de l'âme ont un caractère **véhément**. Et les phrasillons objectifs¹⁹ ont un caractère **coloré**. Cette véhémence et ce coloris leur donnent [f. 4] en commun un caractère éminemment **expressif**. Aussi sont-ils volontiers répétés deux ou même plusieurs fois. Ils sont normalement suivis d'un point d'exclamation :

Oh, oh ! je n'y prenais pas garde :...
(Molière, *Les précieuses ridicules*, IX)
Oh ! oh ! oh ! oh ! ah ! ah ! ah ! ah !
Quel bon petit roi c'était là !
La la
(BÉRANGER, *Le Roi d'Yvetot*)
— *Pan ! Pan ! Pan !*
— *Entrez !*

§9. — Par contre, comme rançon de leur expressivité, les phrasillons affectifs et représentatifs ont généralement un sens assez **vague** et d'autant plus imprécis qu'ils sont plus expressifs. Ainsi, le phrasillon *ah !* exprimera les sentiments les plus divers et même les plus opposés :

La joie : Ah ! que je suis content de vous voir !
L'admiration : Ah ! que c'était beau !
La douleur : Ah ! quel malheur !

§10. — En raison de l'imprécision même de leur sens, les phrasillons affectifs et représentatifs se prêtent mal à une classification vigoureuse. Nous venons de voir que beaucoup d'entre eux servent à plusieurs fins. [f. 5] d'autres, tout en restant affectifs, comportent un élément rationnel parfois très accentué (v. § [blanc]). Ils sont tout proches des phrasillons rationnels. Inversement, il suffit qu'un phrasillon rationnel se charge d'une nuance affective pour qu'il devienne un phrasillon

17 B. *oui !* corrigé en *oui*.

18 B. *imperatifs*.

19 Lire *représentatifs*. Cf. A, corrections de *objectif* et *représentatif* en divers endroits, not. f. 2 et f. 3.

affectif. C'est ainsi que les phrasillons affectifs *ouais !* (v. § [blanc]) et *ouiche !* (v. § [blanc]), [sic] ne sont que des déformations affectives du phrasillon rationnel *oui* (v. § [blanc]).

§10^{bis}. — Enfin ajoutons que les phrasillons sont en général malpolis en raison de leur brusquerie même — sauf bien entendu les phrasillons de politesse (v. § [blanc]). Il y a un monde entre : *Allons, ouste !* et *Veuillez prendre la peine de sortir, s'il vous plaît !* Le **sens** est le même, mais la **valeur** est bien différente.

[...]

2° FONCTIONS DES PHRASILLONS

§181²⁰. — Nous avons vu (§ S. 2) que la fonction fondamentale des phrasillons en mots-phrases consistait à jouer à eux seuls le rôle de phrases entières.

Mais une phrase, si longue soit-elle, reste toujours susceptible [f. 71] de s'allonger de quelques nouveaux compléments. Il en va de même des phrasillons. Dire qu'ils jouent à eux seuls le rôle de phrases entières, cela signifie qu'ils peuvent parfaitement se suffire à eux-mêmes. Mais cela n'implique nullement qu'ils ne puissent, comme toute autre phrase, se charger de nouveaux compléments. Ce sont ces compléments que nous allons étudier maintenant.

§182. — Les compléments des phrasillons sont le plus souvent des *circonstants*, c'est-à-dire des compléments circonstanciels (lieu, temps, manière, etc.). Mais il arrive également que ce soient des *actants*, c'est-à-dire le sujet ou l'objet direct ou indirect. Dans ce cas, on peut dire que le phrasillon ne constitue pas une phrase complète, puisqu'il y manque un des éléments primordiaux.

Ce n'est plus tout à fait un mot-phrase, mais plus exactement un mot-élément de phrase. Et c'est pourquoi le terme de **phrasillon**, qui ne préjuge en rien de l'équivalence du mot avec une phrase complète, est [f. 72] préférable à celui de **mot-phrase**.

§183. — Le seul élément qui ne puisse pas manquer dans les phrasillons est la notion verbale, qui fait que ces mots sont les équivalents de phrase entière. D'autre part si tous les autres éléments peuvent manquer, ils ne sauraient manquer tous à la fois sans quoi nous n'aurons plus un phrasillon mais un simple verbe. Nous aboutissons ainsi à définir le phrasillon comme un mot comportant, à l'état inanalysé, outre une notion verbale fondamentale et obligatoire, au moins un actant ou circonstant, et le plus souvent plusieurs. Ainsi défini, ce phrasillon est susceptible de former phrase à lui tout seul ; mais rien n'empêche qu'il se charge de compléments facultatifs ou même obligatoires.

§184. — COMPLÉMENTS DES PHRASILLONS

Nous appellerons compléments du 1^{er} degré ceux qui résultent d'une translation du 1^{er} degré, et compléments du 2^e degré ceux qui résultent d'une translation du 2^e degré.

[f. 73] A *Compléments du 1^{er} degré*.

1° *Sujet*

§185. — Les phrasillons assertifs peuvent être complétés par un sujet :

- *Qui veut de la salade ?*
- *Moi oui* (c.à.d. *moi, je veux de la salade*)
- *Moi non* (c.à.d. *moi, je ne veux pas de la salade*)

§186. — Le phrasillon vive demande à être complété par son sujet :

Vive la France ! Vive la paix ! Vive la joie !

Bien entendu, le phrasillon s'accorde avec un sujet. Si celui-ci est au pluriel, on écrit *vivent* :

Vivent les grands esprits pour former les grands cœurs.

20 A. §159 : B corrige la numérotation inconsistante (répétitions, emploi fréquent de *bis*) de A à partir du §30 et y supplée une numérotation linéaire simple. L'inconsistance de la numérotation de A est certainement due au caractère génétique du ms. (nombreuses ratures et feuillets recomposés).

§187. — Mais de plus en plus, le sens populaire tend à considérer le **sujet** de *vive* comme son **objet**. Dans ce cas, *vive* reste invariable, car si le verbe s'accorde avec son sujet, il ne s'accorde pas avec son objet :

Vive quoi ? Vive les vacances

(d'après VENDRYÈS, *Journal de Psychologie*, 15 janvier 1933)

Vive les Jacobins

(THIERS, d'après BESCHERELLE, *Dictionnaire National II*, p. 1647)

[f. 74] Cette façon de considérer le phrasillon *vive* et l'invariabilité qui en résulte ne sont pas encore admises dans la bonne langue.

2° *Objet direct*

§188. — Les phrasillons qui réclament un objet sont assez nombreux :

Gare la casse !

À bas les pattes !

§189. — Le phrasillon assertifs *non* permettra de nier un objet après en avoir affirmé un autre :

Mais Rome veut un maître et non une maîtresse

(RACINE, *Britannicus*²¹, IV-2)

La cour rend des arrêts et non pas des services

(Le chancelier SÉGUEI, 1827)

§190. — Les phrasillons présentatifs *voici* et *voilà* réclament le plus souvent un objet :

Qui que tu sois, voici ton maître.

(VOLTAIRE, *Inscription pour une statue de l'Amour*)

Voilà le soleil d'Austerlitz

(NAPOLÉON)

[f. 75]

§191. — L'objet des phrasillons présentatifs *voici* et *voilà* peut être un indice personnel (v. § M [blanc])²² :

Le voici. Ses malheurs sur son front sont écrits.

La v'là !

(GUY DE MAUPASSANT, *Petit Soldat*)

HARPAGON. — ... Montre-moi tes mains.

La Flèche. — Les voilà.

(MOLIÈRE, *L'avare*, I-3)

Lafayette, nous voici !

(Colonel américain STANTON, 1917)

§192. — L'objet, substantif ou indice, peut être déterminé par une proposition adjective (relative) :

Voilà mon fils qui vient

MAÎTRE À DANSER. — Le voilà qui vient.

(MOLIÈRE, *Le Bourgeois gentilhomme*, I-1)

3° *Objet indirect*

§193. — Ce sont presque exclusivement des phrasillons impératifs qui réclament un objet indirect :

[f. 76] *Gare à vous ! Gare à vos pieds !*

21 B. *Brutanicus*.

22 Il vaut certainement comprendre *M* comme l'abréviation de *Morphologie* : le renvoi serait une référence croisée à l'intérieur de la *Grammaire française pour étrangers* que Tesnière projetait de publier (BnF NAF 28026, Bte 38).

*Attention à la peinture !
Malheur aux vaincus !
Mort aux despotes (Et cf. *la mort aux rats*, etc.)
Mort aux vaches !
(ANATOLE FRANCE, *Croquebille*, [blanc])*

§194. — On notera qu'avec les phrasillons de courtoisie, l'objet indirect est le complément du **factitif** (v. § S [blanc])²³. Ainsi, quand je dis : *Bonjour à Jean*, cela ne signifie pas que je **souhaite** le bonjour à Jean, mais que je le lui **fais souhaiter** par quelqu'un d'autre de ma part.

§195. — La personne à qui s'adresse directement un souhait s'énonce seulement sans préposition. C'est une sorte de vocatif :

Bonjour Jean ! Au revoir, Monsieur !

§196. — Lorsqu'un phrasillon de courtoisie s'adresse à toute la société présente, on emploie une des formules suivantes :

*YOLANDE. — Bonjour tout le monde !
(M^{ME} ANDRÉE MÉRY, *Les Jeux sont faits*, I)
[f. 77] Bonsoir la compagnie ! (Très familier).*

Les langues étrangères emploient généralement des tournures différentes :

Allemand : *Gute Nacht miteinander !*
Anglais : [blanc]
Russe : [blanc]
Italien : [blanc]
Espagnol : [blanc]

§197. — Dans l'expression *Dieu merci !* *Dieu* est étymologiquement un objet indirect²⁴, mais la plupart des Français y sentent une sorte de vocatif et comprennent : **Dieu, je le remercie.*

4° Complément circonstanciel.

§198. — Les principaux compléments circonstanciels de lieu, de temps, de manière, etc., sont introduits par les prépositions *de*, *à*, *pour* :

De :
Peste de l'imbécile !
Fi de la vie ! Qu'on ne m'en parle plus !
(MARGUERITE D'ÉCOSSE à son lit de mort)
Merci du complément
Pardon du dérangement
Ohé du canot ! (Expression marine pour héler l'équipage d'un canot)
Je parle de Néarque et non de votre époux.
(CORNEILLE, *Polyeucte*, IV-3)
[f. 78] *Je vis de bonne soupe et non de beau langage.*
(MOLIÈRE, *Les Femmes savantes*, II-7)
À :
Il faut pleurer les hommes à leur naissance et non pas à leur mort.
(MONTESQUIEU, *Lettres Persanes*, 40)
Pour :
Les officiers se regardèrent. « Nous avons trop obliqué vers l'est, dit l'un d'eux.
— *Trop vers le sud, dit un autre.*
— *Trop vers le nord, dit un troisième.*
— **Zut pour l'est, zut pour le nord, zut pour le sud** », *fit le commandant*

23 S pour *Syntaxe*, voir note 22.

24 Nous pensons que Tesnière analyse mal la structure, où le nom *merci* signifie « grâce, clémence » et où le mot *Dieu* s'analyse plutôt comme un complément déterminatif de ce nom.

(PIERRE BENOÎT, *L'oublié*, p. 21)

Tant pis pour lui

« Comme vous êtes belle aujourd'hui ! — **Merci pour aujourd'hui !** »

Merci pour lui !

Grâce pour le coupable !

Tenez, voilà pour « *Mon gentilhomme* »

(MOLIÈRE, *Le Bourgeois gentilhomme*, II-5)

§199. — Le complément peut n'être introduit par aucune préposition, en particulier le complément de durée :

DURIER. — *Tu consentiras, toi, à vivre toute ta vie avec un homme de cinquante-cinq ans ?*

[f. 79] *MATHILDE.* — **Toute ma vie**, non, mais toute la sienne, ce n'est pas la même chose.
(ALEXANDRE DUMAS FILS, *La Question d'Argent*, IV-1)

§200. — Le complément de répétition peut parfois s'exprimer par le préfixe *re-* (v. § M [blanc])²⁵. Mais ces formes sont familières et incorrectes :

Re-merci (FLAUBERT à Zola, 3 décembre 1879)

Le revoici. Tiens, nous revoilà !

B COMPLÉMENTS DU 2^E DEGRÉ

1^o Proposition sujet

§201. — Le phrasillon *n'est-ce pas* peut être complété par une proposition sujet :

N'est-ce pas qu'il est beau ?

Mais de plus en plus, le sens populaire tend à sentir cette proposition comme une proposition-**objet** (v. § [blanc])

2^o Proposition objet direct

§202. — Nombreux sont les phrasillons que peut compléter une proposition objet direct :
[f. 80]

Avec ça qu'il se gène !

Chiche que je casse la vitre !

Gare qu'aux carrefours on ne vous tympanise !

(MOLIÈRE, [L'école des femmes, I, 1])

Sans doute qu'il a manqué le train.

Harpaguon. — **Voilà qu'on m'appelle**

(MOLIÈRE, *L'Avare*, II-5)

Voilà que son pied touche à la terre promise

(ALFRED DE VIGNY, *Moïse*)

§203. — Les phrasillons présentatifs *voici* et *voilà* ont volontiers comme complément une proposition adjective transférée en proposition substantive objet direct :

Voici qui vous dira les violentes des cieux.

(RACINE, *Athalie*, IV-1)

GASTON. — *Voilà qui promet pour la tribune !*

(E. AUGIER ET J. LANDEAU, *Le guide de Monsieur Poirier*, III-3)

Voilà qui me réjouit, me récrée, me délecte, me fait du bien à la poitrine, au ventre, au cœur, aux entrailles, aux viscères, au [f. 81] *diaphragme, etc.*

(FLAUBERT à Ernest Chevalier, 24 mars 1937)

3^o Proposition circonstancielle

§204. — Le cas le plus fréquent est celui de la proposition introduite par *que*, et qui, comme complément du phrasillon *non*, prend la valeur de circonstancielle de cause :

25 Voir note .

Souffrez donc, ô grand Roi ! le plus juste des rois ! que tous les gens de bien vous parlent par ma voix ; Non que nos cœurs jaloux de ses honneurs s'irritent s'il en reçoit beaucoup, ses hauts faits le méritent :

.....
Mais, puisque d'un tel crime il s'est montré capable, qu'il triomphe en vainqueur et périsse en coupable.

(CORNEILLE, *Horace*, V-2)

Dites tout, mes enfants : si vous fuyez la couronne, Non que son trop d'éclat ou son poids vous étonne, l'unique fondement de cette aversion, c'est la honte attachée à sa possession.

(CORNEILLE, [Rodogunde], II-3)

3° TRANSLATION DES PHRASILLONS

§205. — Les phrasillons eux-mêmes peuvent être l'objet de translation[s]²⁶ diverses, du 1^{er} ou du 2^e degré.

[f. 82] A TRANSLATION DU 1^{ER} DEGRÉ

1° Translation étymologique

§206. — Il y a lieu de mentionner tout d'abord ici les phrasillons qui, à la différence des phrasillons proprement dits (*ah ! holà ! pouf ! oui !*), proviennent de la translation d'une autre espèce de mot.

§207. — Il y a d'ailleurs lieu de noter que certains phrasillons, qui ont aujourd'hui toutes les apparences de phrasillons proprement dits, proviennent à l'origine d'une translation étymologique, ainsi, *aïe !*, qui provient d'une ancienne forme d[u] mot *aide*,²⁷ signifie étymologiquement : à l'aide !

§208. — La translation étymologique est encore moins transparente dans les phrasillons suivants :

§209. — *Substantif > Phrasillon* :²⁸

*(mon) Dieu ! Grand Dieu ! Diable ! Diantre ! (Juste) Ciel !
Miséricorde ! Peste ! Dame ! Salut ! Adieu !
Pardon ! Attention ! Alerté ! Pitié ! Grâce !
Courage ! Paix ! Patience ! Silence ! À merveille !*

[f. 83]

§210. — *Adjectif > Phrasillon* :

Hélas ! Ferme ! Bon ! Bravo !

§211. — *Verbe > Phrasillon* :

Tiens ! Gare ! Suffit ! Vive ! Vivat ! Soit ! Allons ! Stop²⁹ ! Halte ! etc.

§212. — *Adverbe > Phrasillon* :

Comment ! Sus ! Bien ! Arrière ! Bis !

2° Translation occasionnelle

a) *En phrasillon*

§213. — Tel mot, qui n'est point naturellement phrasillon, peut, par translation, devenir

26 A. *translations*.

27 B. *aïe !* provient d'une ancienne forme de mot *aide* et signifie. La virgule derrière la forme en mention est peu visible dans A.

28 AB. Les lignes ci-dessous sont présentées en colonnes.

29 B. *Stope*.

phrasillon. Les tournures qui en résultent sont souvent très familières :

§214. — *Substantif > Phrasillon* :

Complété par proposition transférée en objet direct :

Dommage qu'elle soit si laide !

SUZANNE. — ... Ça y est, mon petit, v'là les hommes ! Deux sous qu'on va se faire enguirlander

(M^{ME} ANDRÉE WÉRY, *Les jeux sont faits*, III)

Complété par proposition transférée en causale conditionnante :

[f. 84] *Du diable si j'y comprehends quelque chose !*

§215. — *Adjectif > Phrasillon* :

Complété par proposition transférée en objet direct :

Bien sûr qu'il s'est trompé !

§216. — *Verbe > Phrasillon* :

Complété par proposition transférée en objet direct :

GOFFARD. — Dire qu'il y a en ce moment, à quelques heures seulement de Paris, des campagnes avec des petites maisons que la paix des champs enveloppe de silence, ...

(RENÉE FAUCHOIS, *La dame aux Gants verts*, I)

§217. — *Adverbe > Phrasillon* :

Complété par proposition transférée en objet direct :

Heureusement, que tu as tort ! Soufflez[-]lui de l'air dans la bouche, Peut-être bien qu'il n'est pas mort !

Sans oublier la tournure nettement argotique :

Plus souvent que je vais le remercier (c.à.d. *Il ne manquerait plus que ça, que [f. 85] le remercie*).

b) *De phrasillon*

§218. — Il arrive qu'un phrasillon puisse, par translation, devenir une autre espèce de mot :

Phrasillon > Substantif :

Un grand tralala

Ce sapristi de polisson !

B TRANSLATION DU 2^E DEGRÉ

§219. — Formant à eux seuls des phrases complètes, les phrasillons peuvent, comme toute proposition indépendante, devenir subordonnées par translation.

1° *Propositions adjectives* [pluriel sic]

§220. — Les phrasillons présentatifs *voici* et *voilà* se laissent facilement transférer en propositions adjectives (relatives). Il suffit à cet effet de leur donner comme objet³⁰ le pronom relatif objet *que* :

Le livre que voici est un souvenir de mon frère.

MONSIEUR JOURDAIN. — Oui, faites-lui vos compliments par le truchement que voilà.

(MOLIÈRE, *Le Bourgeois gentilhomme*, V-6)

[f. 86] *JACQUELINE. — L'habile homme que velà !* (Velà, jargon paysan pour *voilà*)

(MOLIÈRE, *Le Médecin malgré lui*, IV)

Dans tous ces exemples, les groupes *que voici*, *que voilà* sont de véritable propositions relatives.

30 AB. *objet est le pronom*. Le passage est surchargé de ratures dans B.

2° Proposition objet direct

§221. — Les phrasillons assertifs *oui*, *non* et *si* se laissent facilement transférer en propositions substantives objet direct (subordonnées complétives directes). Il suffit à cet effet de les faire précéder du translatif du 2^e degré *que* :

Poirier. — Je crois que oui

(E. Augier et J. Landreau, *Le Gendre de Monsieur Poirier*, III-2)

Je suis sûr que non

(GUY DE MAUPASSANT, *Le rendez-vous*)

3° Proposition circonstancielle

§222. — Les phrasillons assertifs se laissent également transférer en propositions adverbes (propositions circonstancielles).

§223. — *Phrasillon > Adverbe de cause conditionnante = Subordonnée conditionnante.*

[f. 87] La subordonnée conditionnante a dans ce cas la forme *si oui* (écrit en deux mots), *sinon* (écrit en un seul mot) :

Viendrez-vous déjeuner demain ?

Si oui, inutile de le confirmer.

Si non, passez-moi un coup de téléphone !

§224. — La subordonnée *sinon* peut être à son tour régissante d'une autre subordonnée :

Nous ne craignons rien (régissante) *sinon* (1^e subordonnée) *que le ciel ne tombe sur nos têtes* (2^e subordonnée)

(LES GAULOIS)

§225. — *Phrasillon > Adverbe de cause indéterminative hypothétique disjonctive = Proposition indéterminative hypothétique disjonctive.*

Malice ou non, le mal est fait (c.à.d. *qu'il y ait malice ou non*, ...).

Phrases de phrasillons

§226. — La proposition subordonnée constituée par le phrasillon transféré peut dépendre elle-même d'un phrasillon (ou d'un mot transféré en phrasillon).

§227. — La subordonnée constituée par le phrasillon dépend elle-même [f. 88] d'un phrasillon :

Si la couleur n'est pas une, si les détails détournent, si les mœurs ne dérivent pas de la religion, si les caractères ne sont pas suivis, si les costumes ne sont pas appropriés aux usages, et les architectures au climat, s'il n'y a pas en un mot harmonie, je suis dans le faux. Sinon, non.

(FLAUBERT à Foehmer, à la suite de *Salammbô* [sic] (1862)[])

Dans cette dernière phrase, *sinon* est la proposition subordonnée, et *non* est la proposition régissante.

§228. — La subordonnée constituée par le phrasillon dépend elle-même d'un mot transféré en phrasillon :

Peut-être bien que oui, peut-être bien que non !

(Réponse classique de paysan normand).

Bien sûr que oui !

Bien sûr que non !

5 Références

Ashdowne, R. 2008. « Interjections and the Parts of Speech in the Ancient Grammarians », in *Henry Sweet Society Bulletin*, 50 : 7-15.

Ax, W. 2011. *Quintilians Grammatik* (Inst. orat. 1, 4-8) . Text, Übersetzung und Kommentar. Berlin/Boston : De Gruyter.

Beauzée, N. 1767. *Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. Paris : Barbou.

Brouillon = Tesnière, L. *Chapitre I. — Les mots-phrases ou phrasillons* (Brouillon définitif conservé à la BnF, NAF 28026, Bte 38).

Feuillet, J. 1988. Introduction à l'analyse morphosyntaxique.

Éléments = Tesnière 1959.

Esquisse = Tesnière 1953.

Grevisse, M. 1936. *Le bon usage. Cours de grammaire française et de langage français en concordance avec la 8^e édition du dictionnaire de l'Académie française (1931-1935)*. Bruxelles : Duculot.

Grevisse, M./Goosse, A. ¹⁵2011, *Le Bon Usage. Grammaire française*. Bruxelles : De Boeck & Larcier.

Jespersen, O. 1924. *The philosophy of grammar*. London : Allen & Unwin.

Kahane/Mazziotta, en préparation « Au-delà du “mot-phrase” de Lucien Tesnière : prédictifs et locutifs ».

Lagarde, J.-P. 1988. « Les parties du discours dans la linguistique moderne et contemporaine », *Langage*, 92 : 93-107.

Swiggers, P. « Aux débuts de la syntaxe structurale: Tesnière et la construction d'une syntagme », in Orešnik, J (éd.), *Mélanges Lucien Tesnière. Actes du colloque international Lucien Tesnière, Linguiste européen et slovène (1893-1993)*. Ljubljana, 18-20 novembre 1993. Ljubljana : Faculté des Lettres et de Philosophie de l'Université de Ljubljana, 209-219.

Tesnière, L. 1934. « Comment construire une syntaxe », in *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 7 : 219-229.

Tesnière, L. 1953. *Esquisse de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.

Tesnière, L. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.

Tesnière, M.-H. 1996. « Le fonds Lucien Tesnière à la Bibliothèque nationale de France », in Gréciano, G./Schumacher H. (éds). *Syntaxe structurale et opérations mentales. Akten des deutsch-französischen Kolloquiums anlässlich der 100. Wiederkher seines Geburtstages, Strasbourg 1993*. Tübingen : Niemeyer, 7-13.

Tesnière. L. 1936. « Sur la classification des interjections », in Sestak, A./Dokoupil, A. (éds.), *Mélanges dédiés à la mémoire de Prokop M. Haškovec par ses amis et élèves*. Brno : Globus, pp. 343-352.